

## LES GRILLES HORAIRES DES RÉFORMES SUCCESSIVES



LE BAC PRO



LE CAP



LES TROISIÈMES PRÉPA-MÉTIER



# LE BAC PRO : - 170H SUR LES TROIS ANS

## MISE EN PLACE DÈS 2024 SUR L'ENSEMBLE DES NIVEAUX DE LA FORMATION

VOLUME HORAIRE DE RÉFÉRENCE (\*) CORRESPONDANT À UNE DURÉE DE 80 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT, 20 SEMAINES DE PFMP ET 2 SEMAINES D'EXAMEN

	Seconde prof 30 semaines	Première prof 28 semaines	Terminale prof 22 semaines	Total sur 3 ans 80 semaines
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS</b>	450	420	319	1 189
Enseignement professionnel	360	294	231	885
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	15	14	/	29
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	15	14	/	29
Réalisation d'un projet	-	42	22	64
Prévention-santé-environnement	30	28	33	91
Eco-gestion ou éco-droit (selon la spécialité)	30	28	33	91
<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	390	350	330	1 070
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (b)	120	98	99	317
Mathématiques (b)	60	56	55	171
Langue vivante A	60	56	55	171
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	33	120
Arts appliqués et culture artistique	30	28	22	80
Education physique et sportive	75	70	66	211
<b>SOUTIEN AU PARCOURS</b>	30	28	33	91
<b>TOTAL DES HEURES</b>	870	798	682	2 350
<b>PFMP OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN</b>	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	6 semaines	16 à 20 semaines
<b>PARCOURS DIFFÉRENCIÉS :</b>			PFMP Préparation poursuite d'études : (30 h/s)	6 semaines

(\*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2 350h).  
(a) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.  
(b) Les heures de français et de mathématiques en seconde et en première professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux, sur la base de l'article 6 et de l'annexe 2 du présent arrêté.

### EN SECONDE

**Mise en place de groupe à effectifs réduits « financés » par 15% du VC Heures profs**  
**Diminution de la moitié des heures de co-intervention redéployées vers le disciplinaire.**  
**Suppression de 60h d'AP**

### EN PREMIÈRE

**Mise en place de groupe à effectifs réduits « financés » par 15% du VC Heures profs**  
**Diminution des heures de co-intervention et de chef-d'œuvre redéployées vers le disciplinaire.**  
**Suppression de 56h d'AP**

### EN TERMINALE

**Diminution et réorganisation de l'année de Terminale (parcours différencié)**  
**Perte d'heures en enseignement professionnel**  
**Suppression des heures de co-intervention et diminution des heures de chef-d'œuvre redéployées vers le disciplinaire.**  
**Suppression de 58h d'AP**

## « FINANCEMENT » DES GROUPES À « EFFECTIFS RÉDUITS » EN SECONDE ET EN PREMIÈRE

(b) Les heures de français et de mathématiques en seconde et en première professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux, sur la base de l'article 6 et de l'annexe 2 du présent arrêté.



### ARTICLE 6

Au total des heures d'enseignement s'ajoute un volume complémentaire d'heures-professeur de **16 heures en moyenne en classe de seconde et de première et de 13 heures et 30 minutes hebdomadaires en moyenne en classe de terminale**. Il est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 2 du présent arrêté et réparti par établissement. En classe de seconde et de première **au moins 15 % de cet horaire complémentaire est dédié à l'enseignement du français et des mathématiques**.

### ANNEXE 2

#### VOLUME COMPLÉMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR

#### Spécialités relevant du secteur de la production :

Plus de 15 élèves	15 élèves au moins et regroupés
$(\text{Nombre d'élèves}/20) \times 16$	$(\text{Nombre d'élèves}/20) \times 8$

Les autres divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 ne donnent droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

#### Spécialités relevant du secteur des services :

Plus de 18 élèves	18 élèves au moins et regroupés
$(\text{Nombre d'élèves}/24) \times 16$	$(\text{Nombre d'élèves}/24) \times 8$

Les autres divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 18 ne donnent droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

**15% DU VC**  
**Groupes de niveaux**  
**EN FRANÇAIS**  
**EN MATH**

**EN SECONDE**  
**NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES 29H, SOIT 29H X 30 = 870H (ACT 900H) = -30H**



### **DIMINUTION DES HEURES DE LA CO-INTERVENTION**

Actuellement : 60h EP/30h Français/30h Maths/

Réforme Macron : 30h EP (-30h) /15h Français (-15h) /15h Maths (- 15h).

L'enseignement professionnel récupère 30h et passe de 330h à 360h.

Le français récupère 15h et passe de 105h à 120h.

Les maths récupèrent 15h et passe de 45h à 60h.

Fléchage de 15% du volume horaire complémentaire pour mettre en place les groupes à effectifs réduits.

#### **EN FRANÇAIS**

#### **EN MATH**

Ex : 30 élèves en seconde métiers des transitions numérique et énergétique

$(\text{Nombre d'élèves:20}) \times 16 = (30/20) \times 16 = 24\text{h/s}$

$24 \times 15\% = 3,5 \text{ h}$

30 élèves en seconde métiers de la relation client

$(\text{Nombre d'élèves:24}) \times 16 = (30/24) \times 16 = 20\text{h/s}$

$20 \times 15\% = 3 \text{ h}$

### **SUPPRESSION DE 60H D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**

Passage de 90h (3h) à 30 h (1h)

Reste 1 heure d'accompagnement : soutien au parcours (orientation)

EN PREMIÈRE  
NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES 28,5H, SOIT 28,5H X 28 = 798H (ACT 840H) = - 42H



### DIMINUTION DES HEURES DE LA CO-INTERVENTION ET DE CHEF-D'ŒUVRE

Actuellement : 42h EP/28h Français/14h Maths/

Réforme Macron : 28h EP (-14h) /14h Français (-14h) /14h Maths.

L'enseignement professionnel récupère 14h auxquelles s'ajoutent **14h de projet (ex-chef-d'œuvre qui passe de 56h à 42h)** et passe de 266h à 294h (+28h).

Le français récupère 14h et passe de 84h à 98h. Les maths rien.

Fléchage de 15% du volume complémentaire pour mettre en place les groupes à effectifs réduits.

### SUPPRESSION DE 56H D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Passage de 84h (3h) à 28h (1h)

Reste 1heure d'accompagnement : soutien au parcours (orientation)

#### EN FRANÇAIS

#### EN MATH

Ex : **14 élèves en première métiers des transitions numérique et énergétique**

(Nombre d'élèves:20)X8 = (14/20)X8 = 5,6h/s

20X15% = 0,8h

**17 élèves en première métiers de la relation client**

(Nombre d'élèves:24)X8 = (17/24)X8 = 5,6h/s

20X15% = 0,8 h

# LA DÉSORGANISATION DE L'ANNÉE DE TERMINALE À LA RENTRÉE 2024 UNE MESURE HORS-SOL

## UN CALENDRIER DÉMENTIEL :

Septembre/Mai (22s de cours et 6s de PFMP)	Mi-Mai (1s)	Mai/juin (6s)	Juillet
Tronc commun Passage des CCF Calendrier 6 s de PFMP (autonomie des équipes pédagogiques)	Examen Epreuves Ponctuelles...	Parcours de diversification (PFMP ou « poursuite d'études ») Goulot d'étranglement (car départ aussi des 2 <sup>nde</sup> et des 1 <sup>eres</sup> ) Modification des EDT car plus de grille horaire Pendant la période de diversification : les élèves reviennent pour la PSE et « Oral de projet »	Oral de contrôle



**6 semaines  
de  
PARCOURS  
diversifiés  
Plus 3  
semaines  
de cours**

**PASSAGE DE ENTRE DE 18 À 22 SEMAINES À DE ENTRE 16 À 20 SEMAINES DE PFMP  
PARCOURS DIVERSIFIÉ : PUISSANT LEVIER À L'ANNUALISATION !**

- « INSERTION DANS L'EMPLOI » : PFMP DE 6 SEMAINES (donc suivi sans évaluation car non-certificative **GRATUITE**).
  - « POURSUITE D'ÉTUDE » : 6 S (Matières fondamentales EG et EP, méthodologie et compétences psychosociales) **GRATUITE**.
- AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS POUR LA MISE EN PLACE ET LE CONTENU.**

**RÉVERSIBLE : POSSIBILITÉ DE CHANGER DE PARCOURS À TOUT MOMENT**

**ARRÊT DES COURS EN MAI. PAS D'AMÉNAGEMENT DES PROGRAMMES. RISQUE D'ANNUALISATION.  
MÉCONNAISSANCE DU RYTHME D'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES.  
GRATIFICATION DES PFMP : TRI DES ÉLÈVES  
IMPROBABLE RETOUR DES « POURSUITES D'ÉTUDES » EN JUIN (EXEMPLE DU BAC GÉNÉRAL).**

**GRILLE HORAIRE POUR LA TERMINALE (Passage de 26 à 22 s de cours)**

**AV : 30hX26s = 780h ÉLÈVE**

**APRÈS : 31hX22s = 682h ÉLÈVES JUSQU'EN MAI - 98 h**



**SUPPRESSION DE LA CO-INTERVENTION  
et/ ou atelier de philosophie et/ ou  
insertion professionnelle-poursuite d'études**

**RÉALISATION D'UN CHEF-D'ŒUVRE-PROJET**

Passage de 52h à 22h (1h/s) = **- 30 h**

Plus de cadre interdisciplinaire

**LES AUTRES DISCIPLINES**

**Prévention-santé-environnement**

Passage de 26h à 33h (1,5h/s) = **+7h**

**Economie-gestion ou économie-droit**

Passage de 26h à 33h (1,5h/s) = **+7h**

**Français, histoire-géographie et EMC**

Passage de 78h à 99h (4,5 h/s) = **+ 21h**

**Mathématiques**

Passage de 39h à 55h (2,5h/s) = **+ 16h**

**Langue vivante A**

Passage de 52h à 55h (2,5h/s) = **+ 3h**

**Physique-chimie ou langue vivante B**

Passage de 39h à 33h (1,5h/s) = **- 6h**

**Arts appliqués et culture artistique**

Passage de 26h à 22h (1h/s) = **- 4h**

**Education physique et sportive**

Passage de 65h à 66h (3h/s) = **+ 1h**

**AP : SOUTIEN AU PARCOURS**

**L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DÉSHABILLÉ**

Passage de 91 h à 33 h (1,5h/s) = **- 58 h**

Passage de 390 h à 319 h = **- 71 h**

**ANNEXE 2**

**VOLUME COMPLÉMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR**

**Spécialités relevant du secteur de la production :**

Plus de 15 élèves	15 élèves au moins et regroupés
$(\text{Nombre d'élèves}/20) \times 13,5$	$(\text{Nombre d'élèves}/20) \times 6,75$

Les autres divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 ne donnent droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

**Spécialités relevant du secteur des services :**

Plus de 18 élèves	18 élèves au moins et regroupés
$(\text{Nombre d'élèves}/24) \times 13,5$	$(\text{Nombre d'élèves}/24) \times 6,75$

Les autres divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 18 ne donnent droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.



# VOLUME HORAIRE ÉLÈVES CAP 55 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT 14 SEMAINES DE PFMP ET 3 SEMAINES D'EXAMEN



## ANNEXE

VOLUME HORAIRE DE RÉFÉRENCE (\*) CORRESPONDANT À UNE DURÉE DE 55 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT,  
14 SEMAINES DE PFMP ET 3 SEMAINES D'EXAMEN

	PREMIERE ANNEE			DEUXIEME ANNEE			TOTAL SUR 2 ANS
	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>551</b>			<b>494</b>			<b>1 045</b>
Enseignement professionnel	333,5	58	275,5	312	52	260	645,5
Enseignement professionnel et français en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Réalisation d'un chef d'œuvre (c)	87			78			165
Prévention-santé-environnement	43,5	0	43,5	26	0	26	69,5
<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>246,5</b>			<b>221</b>			<b>467,5</b>
Français, histoire-géographie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Enseignement moral et civique	14,5	0	14,5	13	0	13	27,5
Mathématiques - Physique-chimie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Langue vivante	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Arts appliqués et culture artistique	29	14,5	14,5	26	13	13	55
Éducation physique et sportive	72,5	72,5	0	65	65	0	137,5
<b>CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION</b>	<b>101,5</b>	<b>43,5 (d)</b>	<b>58</b>	<b>91</b>	<b>39</b>	<b>52</b>	<b>192,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>899</b>			<b>806</b>			<b>1705</b>
<b>PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL</b>	<b>6 à 7 semaines</b>			<b>6 à 7 semaines</b>			<b>12 à 14 semaines</b>

- (a) Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectifs est atteint.  
 (b) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.  
 (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.  
 (d) Dédoublements possibles en fonction des besoins des élèves.  
 (\*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (1705 h).

20 décembre 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 50 sur 208

Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil est atteint.

**CO-INTERVENTION** : La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève  
 87h EP/43,5 Français/43,5 Maths.  
 78h EP/39 Français/39 Maths

**CHEF D'ŒUVRE** : la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève (ART6)  
 Dédoublement dotation horaire professeur sans condition de seuil. Caractère pluridisciplinaire.  
 87h EP/87h EG non ciblées.  
 78 EP/78h EG non ciblées.

Test de positionnement en première année (Français/Maths).  
 Dédoublement possible en fonction des besoins des élèves.  
 Contenu de l'AP: CONSOLIDATION des acquis et ORIENTATION

**ARRETE GRILLE CAP**



# GRILLES HEBDOMADAIRES CAP 14 SEMAINES DE PFMP (Référence 55 semaines + 14 PFMP + 3 semaines d'examen)



CAP PFMP 14 SEMAINES PFMP	Première année 29 semaines			Horaires hebdo	Deuxième année 26 semaines			Horaires hebdo	LYCEE BLANQUER
	Total	Classe	Groupe		Total	Classe	Groupe		
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (1)</b>	<b>551</b>			<b>19</b>	<b>494</b>			<b>19</b>	<b>1045</b>
Enseignement pro disciplinaire	333,5	58	275,5	11,5	312	52	260	12	645,5
+ co-intervention Français	43,5	43,5	0	1,5	39	39	0	1,5	
+ co-intervention Maths	43,5	43,5	0	1,5	39	39	0	1,5	165
+ heures "chef d'œuvre"	87		87	3	78		78	3	165
dont Prévention Santé Environnement	43,5	0	43,5	1,5	26		26	1	69,5
<b>ENSEIGNEMENTS GENERAUX (2)</b>	<b>246,5</b>			<b>8,5</b>	<b>221</b>			<b>8,5</b>	<b>467,5</b>
+ co-intervention	87			3	78			3	165
Lettres-histoire	43,5	14,5	29	1,5	39	13	26	1,5	110
+ co-intervention (seulement français)	43,5	43,5	0	1,5	39	39		1,5	82,5
EMC	14,5		14,5	0,5	13		13	0,5	
Maths-sciences	43,5	14,5	29	1,5	39	13	26	1,5	82,5
+ co-intervention (seulement maths)	43,5	43,5	0	1,5	39	39		1,5	82,5
Langue vivante 1	43,5	14,5	29	1,5	39	13	26	1,5	82,5
Arts appliqués	29	14,5	14,5	1	26	13	13	1	55
EPS	72,5	72,5	0	2,5	65	65		2,5	137,5
+ heures "chef d'œuvre" pluridisciplinaire	87		87	3	78			3	165
<b>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (3)</b>	<b>101,5</b>	<b>43,5</b>	<b>58</b>	<b>3,5</b>	<b>91</b>	<b>39</b>	<b>52</b>	<b>3,5</b>	<b>192,5</b>
<b>TOTAL (1+2+3) + co-intervention+ chef d'œuvre</b>	<b>1073</b>			<b>37</b>	<b>962</b>			<b>37</b>	<b>2035</b>

## GRUPE :

Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil est atteint.

La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève:  
87h EP/43,5 Français/43,5 Maths.  
78h EP/39 Français/39 Maths

La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève  
Dédoublement dotation horaire professeur sans condition de seuil  
87 EP/87 EG non ciblées.  
78 EP/78 EG non ciblés  
Caractère pluridisciplinaire.

Test de positionnement en première année (Français/Maths)  
Dédoublement possible en fonction des besoins des élèves.  
Contenu de l'AP: CONSOLIDATION des acquis et ORIENTATION

# VOLUME HORAIRE ELEVES 3 PREPA METIERS

## ANNEXE

### VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS APPLICABLES AUX ÉLÈVES DES CLASSES DE TROISIÈME « PRÉPA-MÉTIERS »

Enseignements	Horaires hebdomadaires indicatifs
Français	5 heures dont 1 heure de consolidation (*)
Mathématiques	4,5 heures dont 1 heure de consolidation (*)
Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	3 heures
Langues vivantes : LV1 et LV2	5,5 heures
Enseignements artistiques	1 heure
Enseignements de sciences et technologie	3 heures
Education physique et sportive	3 heures
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5 heures
Total	30 heures <sup>a), b) et c)</sup>
Tous les enseignements participent, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement, à l'accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles	
(*) L'heure de consolidation représente une dotation enseignant de 2 heures a) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe b) Dont PSC1, ASSR2 et certification numérique c) En plus de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire, 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion à l'appréciation de l'équipe pédagogique en lien avec le projet personnel de l'élève	

Plus 1h consolidation  
= 2h profs

Moins 0,5h

Moins 1 heure

Moins 1,5h

Moins 1 heure  
1 à 4 semaines de stage  
et périodes d'immersion  
séquence d'observation

36h annuelles  
d'accompagnement à  
l'orientation (Tous les  
enseignements participent)  
10h de vie de classe  
PSC1, ASSR2 et certification  
numérique



Les fondamentaux  
au détriment  
de l'ouverture et de  
la culture

Personnalisation du  
parcours de l'élève  
Entreprise formatrice  
Employabilité des profs  
(orientation)

AU TOTAL – 2 HEURES PAR RAPPORT A LA 3 PREPA-PRO

ARRETE 3 PREPA-METIER

# COMPARAISON TROISIÈME: 3 PRÉPA-PRO/3 PRÉPA MÉTIERS



Volumes horaires des enseignements applicables aux élèves des classes de troisième « prépa-métiers » : 30 heures élèves

Grille horaire des 3 <sup>ème</sup> prépa-métiers rentrée 2019				
Enseignements	Horaires hebdomadaires de référence des 3 <sup>ème</sup>	Horaires hebdomadaires des 3 <sup>ème</sup> prépa pro	Horaires hebdomadaires indicatifs Elèves 3 <sup>ème</sup> prépa-métiers	Horaires hebdomadaires Enseignants 3 <sup>ème</sup> prépa-métiers
Français	4 heures	4 heures	5 heures dont 1 heure de consolidation	6 heures dont 2 heures de consolidation
Mathématiques	3.5 heures	3.5 heures	4.5 heures dont 1 heure de consolidation	5.5 heures dont 2 heures de consolidation
Histoire — Géographie Enseignement moral et civique	3.5 heures	3.5 heures	3 heures	3 heures
Langues vivantes : LV1 et LV2	5.5 heures	5.5 heures	5.5 heures	5.5 heures
Enseignements artistiques	2 heures	2 heures	1 heure	1 heure
Enseignement de sciences et technologie	4.5 heures	4.5 heures	3 heures	3 heures
Éducation physique et sportive	3heures	3heures	3 heures	3 heures
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles		6 heures	5 heures	5 heures
Séquences d'observation et d'immersion / Stages	1 séquence d'observation	1 séquence d'observation	1 séquence d'observation et 1 à 4 semaines de stages et d'immersion	
Total *	26 heures <sup>a) b) c)</sup>	32 heures <sup>a) c)</sup>	30 heures <sup>a) b) d)</sup>	32 heures
DHS	3 heures			3 heures
a) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe b) 36 heures annuelles « orientation » sous réserve de modification de l'arrêté du 19 mai 2015 c) Une séquence d'observation en milieu professionnelle obligatoire d) Une séquence obligatoire d'observation en milieu professionnel et de 1 à 4 semaines de stages selon projet élève				35 heures